

N/REF : 16/04/2024 14H19 C:263917 I:35160

V/Email reçu le Mardi 16/04/2024 a 14H19

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 56 ARLEQUIN
56 GALERIE DE L ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 56 ARLEQUIN - LOGT 43 - M AISSANI PIERRE HENRI 07 51 16 36 67
09 81 90 60 11

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/04/2024 A 10H00
DEBOUCHAGE COLONNE CUISINE/ SDB DEPUIS L'APPARTEMENT AU 11 EME ETAGE.
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 18/04/24 a 07H29 Mr SM MICCOLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 20,00%	70,76
TOTAL T.T.C.En EURO	424,56

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN